



**Finances Personnel
Administration Générale**

OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire pour les actions culturelles et d'éducation artistique et culturelle du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique, de Danse et d'Art dramatique

EXPOSE

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique, de Danse et d'Art dramatique développe régulièrement son projet d'établissement (2015-2020) en innovant dans ses pratiques pédagogiques, par la mise en place de nouveaux dispositifs, une offre pédagogique renouvelée et des projets culturels, tout en maintenant des enseignements issus des cursus traditionnels. Il est ainsi un acteur culturel essentiel du territoire et il permet le développement des enseignements artistiques spécialisés. L'enseignement artistique et l'action culturelle sont les deux axes du projet global de formation artistique de cet établissement et de la politique culturelle de la collectivité.

L'Etat a souhaité se réengager auprès des collectivités territoriales pour soutenir l'action des conservatoires. Un cahier des charges a été établi pour permettre l'attribution de subventions de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Quatre axes sont examinés pour l'attribution d'une subvention : une tarification sociale, le renouvellement des pratiques pédagogiques, la diversification de l'offre artistique et le développement des réseaux et des partenariats.

Le Conservatoire, outre une tarification permettant son accès au plus grand nombre, a développé de nombreuses actions entrant dans le cadre de ce cahier des charges au niveau de l'ouverture et de la construction des disciplines présentées, de la consolidation des pratiques collectives, des projets d'éducation artistique et culturelle avec un axe sur le chant choral, des projets interdisciplinaires et des partenariats culturels.

En 2019, la DRAC a versé une première subvention de 3 000 euros pour accompagner les actions du conservatoire. En 2020, le plan de financement suivant vous est proposé :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	1 220 321 €	Direction Régionale des Affaires Culturelles	10 000 €
Frais de déplacement	6 800 €		
Actions culturelles	29 400 €	Etat (Fonds Politique de la ville)	5 000 €
Charges de fonctionnement courant	55 310 €	Département de Loire-Atlantique	40 000 €
		Recette des familles (inscription, location d'instrument)	143 000 €
		Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	1 113 831 €
TOTAL	1 311 831 €	TOTAL	1 311 831 €

Il vous est donc proposé de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire une subvention globale de 10 000 euros pour les actions du Conservatoire entrant dans le cadre du cahier des charges.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Personnel et Administration Générale » réunie le 23 janvier dernier.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de solliciter auprès des partenaires et notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire une subvention de 10 000 euros pour les actions du Conservatoire entrant dans le cadre du cahier des charges,

- d'autoriser M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 13 février 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20200217-166-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2020

Publication le : 18-02-2020

Conseil Communautaire du 1



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 55

L'an deux mil vingt, le treize février, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant - Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Marie-Jo HAVARD			X	P	M. Rudy BOISSEAU
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	Mme Adeline HARRIS	X			P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Christian LE MOËL	X				
	M. Bernard GAUDIN				X	P
M. Robert GASTINEAU				X		
DERVAL	M. Jean LOUËR			X	P	M. Jean-Pascal BREGEON
	M. Jean-Pascal BREGEON	X				
	M. Yvan LUCAS	X				
	Mme Laurence GUILBAULD	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
ERBRAY	M. Jean-Pierre JUHEL	X				
	Mme Valérie COUE	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	M. Noël JOUAN	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSE	M. Michel BOISSEAU			X		
	Mme Sylvie CARCREFF			X		
JANS	M. Philippe MACE	X				
	Mme Françoise COQUET	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	M. Jean VOISET	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Jean GAVALAND	X				
	M. Arnaud BERNARD			X	P	M. Jean GAVALAND
MARSAC SUR DON	M. Alain DUVAL	X				
	Mme Bérandgère GELLE			X	P	M. Alain DUVAL
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Emmanuel MASSÉ			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. André LEMAITRE	X				
	M. Patrick GALIVEL	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	Mme Michelle COCHET	X				
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU			X	P	Mme Valérie COUÉ
	M. Dominique LANOE			X		
	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Serge HEAS	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	M. Stéphane HOUSSAIS	X				
SOUDAN	M. Bernard DOUAUD	X				
	Mme Sophie MASSARD	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Joël AUNETTE					

Secrétaire de Séance : M. Jean-Noël BEAUDOIN

M. Daniel RABU est arrivé à 17 h 32 lors de la lecture de la délibération n° 003 relative au renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique.

M. Patrick GALIVEL est arrivé à 17 h 37 lors de la lecture de la délibération n° 004 relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de la Région Châteaubriant-Nozay-Derval.

Mme Adeline HARRIS est arrivée à 18 h 17 lors de la lecture de la délibération n° 018 relative aux tarifs des tablettes numériques.

AR-Préfecture

044-200072726-20200217-166-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-02-2020

Publication le : 18-02-2020



Le Président,

Alain HUNAULT